



Département de la Vendée  
Arrondissement de La Roche-sur-Yon

COMMUNE DE L'OIE

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-neuf avril** à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de L'Oie s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RATOUIT, Maire de la commune de L'Oie.

Étaient présents : M. RATOUIT Jean-Pierre, Mme JUDIC Annaïk, Mme GABORIAU Evelyne, M. CARCAUD Freddy, Mme DUART Karine, M. METAIS Nicolas, Mme CHACUN Fanny, Mme VILLENEUVE Myriam, M. VINET Bernard, M. PACREAU Rémi, Mme DOUTEAU Mélanie, M. CROSSOUARD Joël

Étaient absents excusés :

M. PIET Gérard donne pouvoir à M. RATOUIT Jean-Pierre,  
M. PUAUD Fabrice donne pouvoir à M. CARCAUD Freddy,  
Mme LEOEUF Stéphanie donne pouvoir à Mme GABORIAU Evelyne

Secrétaire de séance : Mme CHACUN Fanny

En exercice :	15
Présents :	11
Votants :	15
Quorum :	8

Installation des conseillers municipaux

Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux, le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance, à 19h45.

Mme CHACUN Fanny est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'ajouter à l'ordre du jour initialement fixé la délibération suivante : mise en place du dispositif de participation citoyenne – autorisation de signature du protocole.

Monsieur le Maire annonce que Monsieur Gérard PIET absent lui a donné pouvoir, et que Madame Stéphanie LEOEUF a donné pouvoir à Madame GABORIAU Evelyne et Monsieur Fabrice PUAUD a donné pouvoir à Monsieur Freddy CARCAUD.

Il propose en conséquence l'ordre du jour suivant :

### Ordre du jour :

- Approbation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI)
- Décision modificative n°1 – absence de crédits au chapitre 014 – atténuations de produits
- Proposition de contribuables en vue de la constitution de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)
- Demande de subvention auprès du conseil départemental (amendes de police)
- Attribution d'une subvention exceptionnelle association de chasse



## Déroulement de la séance :

Monsieur la Maire reprend le procès-verbal du 1er avril dernier, comme il n'y a pas de remarques, il est adopté et Monsieur le Maire invite le secrétaire à le signer.

- *DELIB29042026-37-DELIBERATION APPROBATION DU SCDECI*

Considérant :

Le besoin identifié de renforcer la sécurité incendie sur le territoire communal en améliorant la couverture de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ;

Les conclusions du projet de SCDECI, qui identifient les secteurs où la défense incendie doit évoluer au regard du risque à défendre ;

Les propositions apportées pour une meilleure disponibilité de la ressource en eau afin de lutter plus efficacement contre les incendies ;

La nécessité de planifier et d'organiser les aménagements nécessaires sur plusieurs années afin de garantir l'efficacité de la couverture incendie à long terme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI), en tant qu'outil de référence pour la gestion et l'amélioration de la couverture incendie sur le territoire communal ;
- **ENVISAGE** les aménagements proposés dans le SCDECI dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), incluant une évolution du parc d'hydrants s'appuyant sur le réseau d'eau potable ou par la mise en place ou l'aménagement de points d'eau artificiels, naturels ou autres solutions adaptées aux spécificités locales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, et en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> adjoint, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du SCDECI et à la réalisation des aménagements, y compris la signature de tous documents relatifs à ce projet.

- *DELIB29042026-38-DM ABSENCE DE CREDIT CHAPITRE 14*

Considérant que les crédits inscrits au chapitre 014 – Atténuations de produits sont insuffisants pour faire face aux dépenses obligatoires,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

DÉCIDE :

**Article 1 : Ouverture de crédits**

Les crédits suivants sont ouverts en dépenses de fonctionnement :

Chapitre Compte	Intitulé	Montant
014 739112	Atténuation de produits Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	+ 1 000,00€

**Article 2 : Financement**

Ces crédits sont financés par diminution de crédits au chapitre 011 :

Chapitre Compte	Intitulé	Montant
011	CARACTERE GENERAL :	
60612	Energie - électricité	- 500,00€
60613	Chauffage urbain	- 500,00€



### **Article 3 : Équilibre budgétaire**

La présente décision modificative maintient l'équilibre du budget comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	1 761 506,79€
Recettes de fonctionnement :	1 761 506,79€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **ADOPTÉ**, la proposition de Monsieur le Maire
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire, et en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> adjoint, à procéder aux ajustements nécessaires

#### • *DELIB29042026-39-PROPOSITION MEMBRES CIID*

**Considérant** qu'il appartient aux communes membres de proposer des contribuables susceptibles de siéger à cette commission,

Le Conseil municipal,

**PROPOSE LES PERSONNES SUIVANTES EN QUALITE DE MEMBRES TITULAIRES :**

- GABORIAU Evelyne, 13 rue des Pirons 85140 L'OIE
- CROSSOUARD Joël, 5 le Bois Bernier 85140 L'OIE

**PROPOSE LES PERSONNES SUIVANTES EN QUALITE DE MEMBRES SUPPLEANTS :**

- RATOUIT Jean-Pierre, 10 rue de l'Industrie 85140 L'OIE
- PIET Gérard, 4, impasse de la Maraise 85140 L'OIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la désignation des membres titulaires de la Commission intercommunale des impôts directs comme cités ci-dessus
- **APPROUVE** la désignation des membres suppléants de la Commission intercommunale des impôts directs comme cités ci-dessus

#### • *DELIB29042026-40-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD85 TRAVAUX GUERINIÈRE*

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation de la voirie au lieu-dit La Guérinière, notamment afin d'améliorer la sécurité des usagers et de réduire les risques liés à la circulation, y compris des poids lourds,

**CONSIDÉRANT** que ces travaux sont susceptibles d'être éligibles à une subvention au titre du produit des amendes de police relatives à la circulation routière,

Monsieur le Maire, **PROPOSE :**

**ARTICLE 1 :** de valider le principe de réalisation de travaux d'aménagement de voirie au lieu-dit La Guérinière, sur le territoire de la commune de L'Oie, en vue de renforcer la sécurité routière.

**ARTICLE 2 :** de solliciter auprès du Département une subvention au titre du produit des amendes de police, à hauteur de 20 % du montant HT des travaux.

**ARTICLE 3 :** d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

- Dépense prévisionnelle HT : ..... 27 891,63€
- Subvention amendes de police (20 %) : ..... 5 600,00€
- Autofinancement communal : ..... 22 291,63€



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **ADOpte**, la proposition de Monsieur le Maire
- **Autorise** l'inscription des crédits nécessaires au budget communal 2026
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er adjoint, à signer tous documents relatifs à cette opération.

• *DELIB29042026-41-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ASSOCIATION CHASSE*

**CONSIDÉRANT** la présence importante de corvidés sur le territoire communal, générant des nuisances pour les habitants (bruit, dégradations, troubles à la tranquillité publique),

**CONSIDÉRANT** l'autorisation préfectorale accordée pour la régulation de ces espèces par tir,

**CONSIDÉRANT** l'intervention de l'association de chasse de la commune dans le cadre de cette opération de régulation,

**CONSIDÉRANT** que cette action contribue à la sécurité et à la tranquillité publiques,

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association de chasse de L'Oie d'un montant de 300€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **ADOpte**, la proposition de Monsieur le Maire
- **FIXE** le montant de cette subvention à 300 €.
- **PRECISE** que cette subvention est destinée à soutenir les actions de régulation des nuisibles menées dans l'intérêt général de la commune.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

• *DELIB 29042026-42-ATTRIBUTION MARCHES TRAVAUX MAIRIE*

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser les travaux de rénovation énergétique de la mairie,

**CONSIDÉRANT** la consultation de plusieurs entreprises et l'analyse comparative des offres reçues,

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont été allotis par corps d'état distincts, conformément aux règles de la commande publique,

Le Maire de la commune de L'Oie, expose comme suit :

Retenir les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de la mairie :

ENTREPRISE	ADRESSE		MONTANT HT
<b>SARL DOUTEAU</b> <i>Charpente, couverture, bardage, placo isolation, menuiseries intérieures et extérieures</i>	85140	L'OIE	47 781,85€
<b>OUVARD</b> <i>Ventilation, électricité, pompe à chaleur, chauffe-eau</i>	85500	LES HERBIERS	19 335,63€
<b>LOISEAU PROUX PEINTURE</b> <i>Peintures</i>	85640	MOUCHAMPS	3 425,99€
<b>ALU G</b> <i>Dalles extérieures</i>	49000	ECOURLANT	312,72€
<b>REXEL</b> <i>Fournitures électriques</i>	85500	LES HERBIERS	1 764,89€
<b>TOTAL</b>			<b>72 621,08€</b>



Mme DOUTEAU Mélanie, intéressée à l'affaire en raison de ses liens avec l'entreprise SARL DOUTEAU, quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 14 votants :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux comme présentés ci-dessus
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, et en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> adjoint, à signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

• *DELIB 29042026-43-SIGNATURE PROTOCOLE PARTICIPATION CITOYENNE*

**Considérant** que la sécurité publique et la prévention de la délinquance constituent des enjeux majeurs pour la commune ;

**Considérant** que le dispositif de participation citoyenne permet de renforcer le lien entre la population, la commune et les forces de sécurité de l'État ;

**Considérant** que ce dispositif repose sur un partenariat institutionnel associant la commune, la préfecture et la gendarmerie nationale ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser ce partenariat par la signature d'un protocole ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** les termes du protocole de participation citoyenne, dont le projet est annexé à la présente délibération, à intervenir entre la commune de L'Oie, Monsieur le Préfet de la Vendée et le commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Vendée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, et en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> adjoint, à signer ledit protocole, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

Points divers :

- Présentation des décisions de renonciation d'exercice de droit de préemption.
- Informations élections sénatoriales vendredi 5 juin
- Présentation du film AMI CHEMIN L'OIE
- Tour de table

Clôture de la séance :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

**La secrétaire de séance**

Mme. CHACUN Fanny



**M. le Maire**

Jean-Pierre RATOUIT



Approbation du Procès-Verbal :

Le présent procès-verbal sera soumis à approbation lors de la prochaine séance du conseil municipal, le 27 mai 2026.

